

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 MARS 2022**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/03/2022, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Mathieu GAGET, Sylvie RUELLE à Evelyne GRAS, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Henri HOURIEZ, Christelle HAON à Bernadette CACALY

Absent : Gregory RONDOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2022.03.14.12

OBJET : Politique de la ville et Réussite éducative - Projets et Demandes de Subventions 2022

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée au développement Social, à la politique de la ville, au logement et aux seniors santé handicap, rappelle aux membres du conseil municipal que le quartier des Moines est classé « Quartier en Veille Active » (QVA) dans les dispositifs Réussite Educative et Politique de la Ville. A ce titre, des subventions peuvent être accordées par la CAPI, le GIP Réussite Educative Nord-Isère, la région Auvergne-Rhône-Alpes, ou encore la CAF de l'Isère, pour des actions qui bénéficieraient à ce quartier. Ces actions peuvent être portées par divers types d'acteurs (collectivités et associations notamment) et être destinées à un ou plusieurs quartiers de la CAPI. Pour 2022, plusieurs demandes de subventions ont été déposées par les services municipaux.

1) Projets déposés par la commune au titre de la Réussite Educative**• Référence de parcours et coordination du RARE*****Objectifs du projet :***

Mobiliser, animer et coordonner le RARE afin d'assurer le repérage, l'analyse et la résolution collective de situations individuelles.

Subvention demandée : 8 000 € sur un total de 25 998 € (avec valorisation de la mise à disposition d'un agent communal).

• Accompagnement à la Citoyenneté et à la vie en collectivité :

Objectifs du projet :

A destination des enfants d'élémentaire : action de prévention tout au long de l'année avec intervention éventuelle d'intervenants extérieurs (art-thérapeute, théâtre...). Prises en charge individuelles ou collectives en concertation avec les familles et le personnel, mise en place d'actions éducatives et citoyennes.

Prévenir l'exclusion des jeunes adolescents pour sanction par un accompagnement éducatif dans le cadre d'un partenariat collège - service prévention - RARE. Prévenir les récidives de comportement inadéquat par une valorisation du jeune dans sa prise en charge, et par une prise de conscience du jeune de sa place au sein d'un réseau. Pour les collégiens ayant déjà bénéficié d'une mesure de responsabilisation ou pour ceux ayant commis un acte grave et pour qui une mesure d'exclusion a été prononcée, proposition d'un parcours d'exclusion / inclusion.

Subvention demandée : 2 100 € sur un total de 3 355 € (avec valorisation de la mise à disposition d'agents communaux).

- **Ecrans et numérique / prévention et bon usage :**

Objectifs du projet :

Sensibiliser les élèves à l'impact des écrans (difficultés de concentration, violence, harcèlement)

Soutenir les parents dans leur fonction d'éducation et de protection

Favoriser d'autres possibilités de loisirs

Description

Temps d'échanges, conférences, débats pour les familles et les jeunes du quartier des Moines (Quartier Veille Active Renforcée).

Temps de médiation en direction des élèves de CM2 de l'école des Moines.

Au niveau des écoles maternelles et élémentaires, du périscolaire, du collège, du RARE, situations de mésusage des écrans signalées.

Ce projet répond aux attentes suivantes : soutien à la parentalité, renforcer le lien parents enfants. Accompagner les familles dans leur usage du numérique en lien avec leur enfant et en lien avec l'école. Prévenir le risque de harcèlement en ligne et/ou l'usage excessif des écrans.

Subvention demandée : 1 400 € sur un total de 3 910 € (avec valorisation de la mise à disposition d'un agent communal)

- **Autour de la lecture :**

Objectifs du projet :

Favoriser l'accès au livre pour l'enfant et sa famille

Favoriser le plaisir de lire et l'apprentissage de la lecture

Prévenir le décrochage scolaire, améliorer les compétences langagières et le niveau de lecture renforcer l'investissement et la motivation scolaire, accompagner dans la scolarité.

Soutenir les parents dans leur rôle éducatif, développer la médiation parents école, favoriser et valoriser l'ouverture à la culture autour de l'objet livre.

Atelier lecture "le bruit des pages" de 1h 30 par séance proposé sur le temps périscolaire à raison de 2 séances sur la semaine scolaire et sur le quartier veille active Les Moines (QVA). Les groupes sont constitués de 8 à 9 enfants avec inscription au trimestre. Action gratuite pour les familles.

Sorties à la médiathèque, médiation autour du livre

Création d'un livre lors de l'atelier imaginé écrit et illustré par les élèves participants. Cet ouvrage permet une interaction avec les parents et un travail de renforcement des compétences langagières.

Organisation d'un temps fort dans l'année avec les familles.

Cette action s'adresse aux enfants les plus en difficultés sur orientation des enseignants.

Le projet s'inscrit dans la prévention du décrochage scolaire portée par une politique publique et partenariale.

Subvention demandée : 1 000 € sur un total de 7 065 € (avec valorisation de la mise à disposition d'un agent communal)

- **Accueils Café dans les écoles :**

Objectifs du projet :

Les accueils informels ont pour objectifs de créer un lien entre l'école et les familles, de renforcer les relations et de favoriser la co-éducation et la confiance mutuelle.

Les accueils thématiques ont pour objectifs de donner des repères aux parents dans l'éducation de leur enfant, de développer le sentiment de compétence des parents, d'offrir un espace de parole.

Description

Le projet se déroule selon deux modalités :

- Les accueils café informels et réguliers au sein de l'école
- Les accueils cafés thématiques au sein de l'école

Ces actions ont lieu les jours de décharge du directeur/directrice de l'établissement scolaire.

Subvention demandée : 600 € sur un total de 1 854 € (avec valorisation de la mise à disposition d'un agent communal)

- **Les Journées de la Réussite :**

Objectifs

Développer la motivation des jeunes collégiens en leur proposant des modèles positifs et diversifiés de réussite professionnelle. Renforcer l'estime de soi des jeunes en valorisant des profils atypique de réussite. Permettre aux jeunes de devenir acteur de leur propre réussite.

Favoriser la construction de parcours d'orientation choisis et de projets de vie pour les jeunes. Lever les freins à l'orientation et à la construction du parcours de formation. Le projet s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire porté par une politique publique.

Description

Un parcours de réflexion sur la Réussite articulée autour d'un temps fort, la Journée de la Réussite.

Lors de ce temps fort :

- intervention d'une compagnie théâtrale qui interagit avec les collégiens lors de saynètes d'improvisation dirigée autour de du thème de la réussite et de l'orientation.
- conférence autour des réussites atypiques avec un grand témoin.

Le projet s'adresse aux collégiens en classe de 5e au collège des Allinges dont certains sont issus du quartier des Moines, Quartier en Veille Active renforcée, ainsi que de l'ensemble du territoire communal, de Villefontaine et de Bonnefamille.

Subvention demandée : 1 900 € sur un total de 2 655 € (avec valorisation de la mise à disposition d'un agent communal)

2) **Projets déposés sur la commune au titre de la Politique de la Ville**

- **Chantiers Educatifs Jeunes : « Parcours vers l'emploi, un tremplin vers l'autonomie »** (porté par le service Jeunesse – Prévention de la DEJMDH)

Objectifs :

1. Proposer à des jeunes de 14 à 17 ans une initiation concrète au monde du travail, mais aussi aux notions de candidature, recrutement, contrat, rémunération, savoir-être et codes.
2. Leur permettre d'accéder à une activité afin de mettre en place leurs projets de vie.
3. Tisser un lien éducatif avec chacun, leur permettre de se valoriser à travers une action d'intérêt collectif et citoyenne.
4. Permettre une sensibilisation au respect de leur cadre de vie et de l'environnement.

Description :

Mise en place de chantiers afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'autonomie des jeunes de 14 à 17 ans issus du quartier des Moines, à travers des initiations au monde du travail, éducatives et culturelles. Contenu : périodes d'exécution, en avril et juillet, coordonnées par un permanent du secteur Jeunesse en lien avec différents services municipaux et d'éventuels partenaires comme les bailleurs sociaux.

Il est rappelé qu'en 2020 la session prévue au mois d'avril a dû être annulée en raison du confinement. Une seule session a eu lieu au mois de juillet, qui a pu bénéficier à 35 jeunes âgés de 13 à 17 ans. Parmi eux, 16 étaient résidents du quartier des Moines (46%), ce qui représente une augmentation aussi bien en valeur absolue que relative par rapport aux années précédentes. En 2021, les 2 sessions ont pu avoir lieu ce qui représente 65 jeunes dont 24 jeunes issus du quartier des Moines soit 36% de l'effectif (36 garçons et 29 filles). Pour mémoire, plusieurs services et élus sont impliqués dans la réussite de cette action.

Budget prévisionnel de la totalité de l'action 2022 : 17 518 €

Subvention demandée : 8 000 €

- **Appropriation de l'Atelier et développement de projets** (porté par le secteur Adultes-Familles de la DEJMDH)

Objectifs :

- 1- Mobiliser les usagers en créant du lien social,
- 2- Favoriser l'appropriation du territoire et donc de ces espaces de vie communs,
- 3 - Rendre les habitants acteurs et les valoriser dans cette démarche
- 4 - Impulser une dynamique sur ce quartier

Description :

Action participative sur l'appropriation d'un espace partagé

Contenu de l'action :

Le souhait est d'impulser une unité sur le quartier par l'intermédiaire de cet espace partagé pour en créer un lieu « pépinière à idées » : lieu où se croiseraient, se rencontreraient plusieurs groupes autour de projets communs ou pas. L'appropriation de cet espace est compliquée, car partagé entre différents groupes, la fonction de chaque espace de ce local est à redéfinir. Il est nécessaire que ces groupes pleins d'idées travaillent ensemble et mutualisent leur savoir-faire. D'autant plus que la problématique se repère aussi dans leur habitat « HLM ». Un local est loué à un office HLM depuis 2017 par la commune afin d'être au plus près de la population du quartier des Moines. En effet, « l'Atelier » (baptisé ainsi par les usagers) se situe sur un axe passant, une

place centrale du quartier, tout proche d'un équipement de proximité et en face du groupe scolaire du GS9.

Plusieurs groupes partagent cet espace de vie et de convivialité : le groupe « Atelier » (adultes), le groupe « PIAJ » (jeunes 11-17 ans), l'association « La sauce » (jeunes adultes) nouvellement créée par un collectif de jeunes du quartier.

Le souhait est de travailler avec ces différents groupes sur l'appropriation des lieux et l'émergence de projets « participatifs et collaboratifs ». Dans un premier temps, l'ensemble des personnes concernées pourraient travailler sur l'aménagement de cet espace commun avec l'aide d'une décoratrice d'intérieur. Cette expérience sera transposable pour chaque usager dans son domicile dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie. Notions de feng shui, etc transposables dans leur habitat.

Les groupes pourraient ensuite s'y retrouver pour proposer des projets de dimension locale (quartier) : temps forts autour du jeu, des temps conviviaux, en privilégiant l'intergénérationnel et la mixité sociale.

Temporalité : 4 mois

Budget prévisionnel présenté lors de la demande : 6 700€

Subvention demandée : 5 000 €

- **Appropriation des Espaces de vie par les habitants du quartier des Moines (QVA) : places du Cygne et du Héron** (porté par le secteur Adultes-Familles de la DEJMDH)

Objectifs :

1. Mobiliser les usagers en créant du lien social
2. Permettre l'amélioration et l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants des quartiers
3. Rendre les habitants acteurs et les valoriser dans cette démarche
4. Impulser une dynamique sur ce quartier

Description :

Action visant à favoriser l'appropriation des espaces de vie par les habitants du quartier suite à un projet de réaménagement de deux places (place du Cygne et place du Héron).

Contenu : Proposer un projet global qui impliquerait les habitants dans un objectif d'appropriation et de respect des lieux. Plusieurs temps de travail seront organisés avec les habitants afin de mettre en œuvre l'inauguration de ces 2 espaces : temps protocolaire avec les élus et financeurs, organisations d'animations sur les 2 espaces et temps convivial. Une mobilisation des jeunes (via les chantiers éducatifs jeunes) et des associations du quartier dont "La sauce" (associations de jeunes adultes) permettra une meilleure appropriation notamment sur un projet de graph des nouvelles logettes poubelles qui seront installées sur la place du cygne. Le réaménagement de ces 2 espaces (place du Cygne et place du Héron) est le résultat de plusieurs temps de concertation (bailleurs/habitants/agents communaux) et d'études réalisées par des maîtres d'œuvre. Des questionnaires, temps de concertation ont été mis en place pour recueillir la parole des acteurs locaux.

Budget prévisionnel présenté lors de la demande : 8 096€

Subvention demandée : 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents concernant ces dossiers et notamment les conventions et attestations sur**

l'honneur à réaliser les actions.

- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à engager les dépenses correspondantes prévues au BP 2022.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 14/03/2022

Publication et transmission en sous préfecture le 15 mars 2022 16/03/2022

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20220314-Imc110620-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.